



Nanterre, le 14 juin 2023

## Relevé de conclusions – Alerte sociale

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine a invité le la FSU, la CGT Educ action, Sud éducation, le SNUDI FO, le SGEN CFDT, le SNALC et le SE UNSA à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève du 19 janvier 8h jusqu'au 24 février 2023 17h.

La réunion s'est tenue au siège de la DSDEN des Hauts-de-Seine le mercredi 14 juin 2023 à 14h.

Participaient à la réunion :

Pour l'administration : monsieur Frédéric FULGENCE, directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, monsieur Antoine CUISSET, secrétaire général de la DSDEN des Hauts-de-Seine,

Pour les organisations syndicales :

Fabienne Rouvrais pour la FSU-SNUipp92

Laurène Thibault pour le SNES-FSU 92

Maxime Pouvreau pour la CGT Educ'action 92

Julie Faurel et Thomas Balducci, pour la FNEC FP FO

Erwan Desnos, pour le SGEN-CFDT 92

Anita Senhadji, pour le SNALC 92

Le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ouvre la réunion en rappelant le cadre législatif et réglementaire du processus de négociation préalable.

Les organisations syndicales expliquent les motifs qui le conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève :

Carte scolaire, DHG et conditions de travail dans le département

- Dans le premier degré, la dotation de moins 55 postes pour le 92 touche plus d'une école sur trois en termes de fermetures de classes et pour certaines, cela s'accompagne d'une baisse de quotité de décharge de direction. Le seul argument de la baisse du nombre d'élèves par classe, due à la baisse démographique importante dans le 92, ne suffira pas à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels. Par ailleurs les élèves d'ULIS doivent pouvoir être inclus, ils ne sont pas suffisamment pris en compte. Les notifications d'AESH ne sont pas assez suivies ce qui impacte les enseignants et les autres élèves. Les manques en RASED réduisent les possibilités d'accompagnement. Les aides relationnelles sont indispensables pour la gestion de crise et le traitement des situations conflictuelles ou de harcèlement. Les conditions de travail sont dégradées ce qui participe à la non attractivité du département, cela impacte également les conditions d'apprentissage des élèves.

- Les établissements scolaires des Hauts-de-Seine vont, à la prochaine rentrée scolaire, connaître une nouvelle baisse des moyens d'enseignement : ce sont plus de 1000 heures qui sont retirées des DHG du département. Alors que les classes sont déjà surchargées, la situation va encore se dégrader en affectant les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves. De nombreux postes sont menacés. De nombreuses audiences ont été reçues et montrent un nombre d'élèves/classe élevé ; plusieurs mobilisations locales ont eu lieu également. En éducation prioritaire il est nécessaire de redoter 25h de plus pour chaque collège. La demande de l'organisation d'un GT ajustement DHG est rappelée, par ailleurs il est aussi demandé l'ouverture d'une classe dès le 31<sup>e</sup> élève. Le Pacte dégrade les conditions de travail. Les moyens mobilisés sur le Pacte et le SNU devraient être mobilisés pour maintenir les moyens dans les EPLE. Les ajustements de fin d'année doivent prendre en compte les besoins d'ouverture de groupes d'enseignements de spécialité.



- En REP/REP+, dans les écoles, la politique ministérielle de « dédoublement » des grandes sections, CP et CE1 cache des effectifs importants dans les autres niveaux de classe ; les collèges sont particulièrement touchés avec une diminution systématique de leurs marges. Petit à petit, c'est le principe même de l'éducation prioritaire qui est remis en cause. Le mode de calcul adopté par la DSDEN fausse la réalité de ce qui se passe dans les écoles. Les documents préparatoires au GT d'ajustement de carte scolaire laissent entrevoir des moyennes d'élèves par classe élevées.

Une discussion s'engage entre le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine et les représentants des personnels.

Il précise certains points :

- concernant l'impact des classes à effectif réduit ou plafonnées : le constat sur le département est d'une moyenne de 23,36 sur les autres niveaux. Il y a donc bien une attention particulière portée sur l'ensemble des niveaux et la structure est examinée finement pour chaque école. Des ajustements de carte scolaire ont lieu, comme habituellement, en juin et à la rentrée. Parfois des contraintes bâtimentaires ne permettent pas d'atteindre l'objectif. S'agissant de l'organisation de l'école il y a des discussions mais le cadre des priorités nationales doit être respecté.

- concernant l'école inclusive : les documents préparatoires aux ajustements montrent d'ores et déjà l'ouverture de nouveaux dispositifs qui sont travaillées localement avec les équipes et l'ensemble des interlocuteurs. Un travail est mené avec l'ARS pour permettre d'apporter une réponse pertinente aux besoins des élèves en école ou en ESMS ce qui doit permettre d'améliorer les conditions de travail. Le recrutement d'AESH a été réalisé sur toute l'année scolaire et se poursuit. Concernant les RASED des départs en formation CAPPEI plus importants que prévus ont été réalisés dans les parcours relevant de la difficulté scolaire.

- s'agissant des conditions de travail et du remplacement : tous les moyens possibles sont et seront mobilisés pour améliorer les possibilités de remplacement.

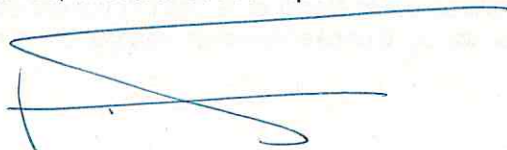
- sur le 2<sup>nd</sup> degré : il est nécessaire d'être attentif sur la véracité des chiffres communiqués. Les ajustements, comme sur le 1<sup>er</sup> degré, se réalisent au regard des élèves affectés et inscrits. Les ajustements sont réalisés en examinant la situation du niveau concerné et de l'établissement. Le Pacte correspond à des missions qui étaient déjà existantes pour certaines et d'autres permettent également de répondre à des besoins existants. Le Pacte associé à l'évaluation des établissements et aux projets Notre école faisons là ensemble permettent de renforcer le collectif. Les modalités et les enveloppes seront évoquées en CSA académique le 22 juin et départemental le 29 juin. Le dialogue entre les différents niveaux (école/IEN/DSDEN, EPLE/DSDEN) se poursuit. Les services sont mobilisés pour réaliser les ajustements au plus tôt.

A l'issue des échanges, la position finale du directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est la suivante :

Les situations sont examinées individuellement pour chaque école et établissement. L'ensemble des moyens disponibles est mobilisé pour répondre aux besoins. Le processus de préparation de rentrée se poursuit suivant les modalités habituelles. La déprise démographique associée au redéploiement des moyens permet une amélioration de la situation sur tout le territoire et au bénéfice de tous les élèves en poursuivant l'accompagnement de la poursuite du déploiement de l'école inclusive et la prise en compte de besoins de remplacement.

A l'issue des échanges, la position finale des organisations syndicales est la suivante : compte tenu de l'inquiétude pour la profession et malgré les éléments communiqués les organisations syndicales maintiennent leur préavis de grève.

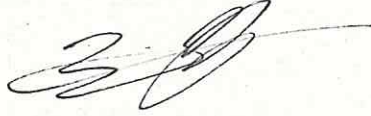
Frédéric Fulgence, directeur académique



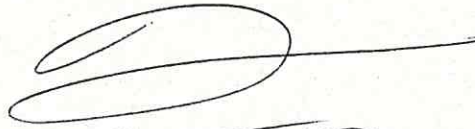
Fabienne Rouvrais pour la FSU-SNUipp92



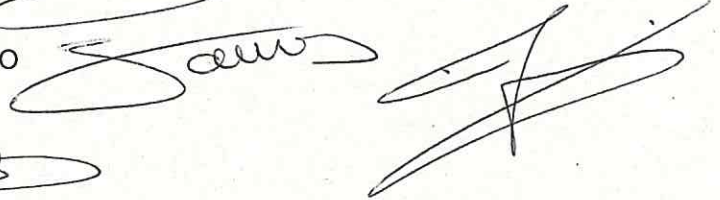
Laurène Thibault pour le SNES-FSU 92



Maxime Pouvreau, pour la CGT Educ'action 92



Julie Faurel et Thomas Balducci, pour la FNEC FP FO



Erwan Desnos, pour le SGEN-CFDT 92



Anita Senhadji, pour le SNALC 92

